

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de révision du PLU de COLOMBIER LE VIEUX

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 30 jours, du **7/03/2022** au **5/04/2022** inclus, ayant pour objet la **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de COLOMBIER LE VIEUX.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la révision du PLU de COLOMBIER LE VIEUX.

M. Hubert GOETZ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de COLOMBIER LE VIEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture : *Lundi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h, mardi, vendredi de 13 h 30 à 17 h*

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante :

www.colombierlevieux.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de COLOMBIER LE VIEUX, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au **commissaire-enquêteur** à l'adresse suivante : **mairie de COLOMBIER LE VIEUX - 22 grande rue-07410 COLOMBIER LE VIEUX,**

- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : **enqueteplu@colombier-le-vieux.fr**

Les observations et propositions du public émises par voie écrite sont consultables en mairie pour celles consignées sur le registre d'enquête ou adressées par courrier postal et en ligne sur www.colombierlevieux.fr, pour celles adressées par courrier postal ou courrier électronique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- le lundi 7 Mars de 9 heures à 12 heures
- le Samedi 19 Mars de 9 heures à 12 heures
- le Vendredi 25 Mars de 16 heures à 19 heures

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Ardèche ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Lyon. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de COLOMBIER LE VIEUX aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de la Mairie : **www.colombierlevieux.fr** et à la préfecture de l'Ardèche pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 5/04/2019, suite à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de la commune. La personne responsable du Projet est Madame le Maire.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Madame le Maire.